



2 *Éditorial*
Le verre à moitié...
plein ou vide ?
Robert Cramer



Toitures et couvertures
Paul Marti

3 Le paysage du lac
aux Eaux-Vives :
un saccage irréversible
Erica Deuber Ziegler
Cecilia Maurice de Silva
Michel Brun

4 Immersions,
une exposition sur l'eau
Chloé Pretet
Delia Fontaine



La Neptune a besoin de vous !
Isabelle Brunier

Assemblée générale

En raison des circonstances exceptionnelles dues au Covid-19, l'assemblée générale de Patrimoine suisse Genève, prévue le 13 juin 2020, est reportée. Nous vous informerons de la nouvelle date dès qu'elle pourra être fixée.

Léon Bovy retrouve ses appartements !

La transformation de bureaux en logements est-elle la panacée ? Depuis la modification de la loi en 2015, peu d'exemples se sont réalisés et, selon la presse locale, cela ne fonctionnerait pas. Quelle conséquence pourrait avoir cette modification sur le patrimoine ? Nous avons trouvé deux exemples qu'il nous semble intéressant de citer.



Ensemble boulevard James-Fazy 6-8-10.



Rue de l'Arquebuse 10.

Boulevard James-Fazy 6-8-10

Le premier exemple est l'ensemble du boulevard James-Fazy 6-8-10. Construit à la fin du XIX^e siècle par Léon Bovy (numéros 8 et 10) et les frères Matthey (numéro 6), cet ensemble urbain accueillait des commerces au rez-de-chaussée et des logements aux étages. Sur l'arrière du bâtiment, une cour anglaise protégée par une grille de fer apportait de la lumière naturelle au sous-sol permettant ainsi à l'artisanat d'occuper ces espaces. Les plans d'origine du numéro 6 montrent qu'un palier desservait deux appartements de 6 pièces par étage, chacun bénéficiant d'une double orientation grâce à la façade pignon donnant sur la place Isaac-Mercier.

Le numéro 6 est transformé en 1939 pour la première fois par Louis Vial. Sur le palier d'origine, de nouvelles ouvertures sont créées dans la cage d'escalier pour permettre l'accès à deux nouveaux appartements de 4 pièces, dans les angles du pignon, côté Isaac-Mercier. En 1977, l'architecte genevois Jean-Marie Bondallaz transforme les logements des 1^{er} et 2^e étages en bureaux. Les cuisines des logements deviennent des espaces de travail, parfois des kitchenettes. Des escaliers sont créés pour relier les deux étages, des murs porteurs sont découpés pour joindre certaines pièces et on voit apparaître, pour la première fois, un ascenseur au centre du plan. En 1997, les plans du 6 et du 8 James-Fazy sont raccordés par le percement des murs mitoyens aux 1^{er} et 2^e étages et l'affectation sera uniquement composée de bureaux. La structure intérieure est alors complètement modifiée par l'ajout d'escaliers et autres liaisons supplémentaires entre les immeubles. L'intérieur est sacrifié.

En 2018, une requête est déposée par le bureau VVR Architectes afin de réaménager

des logements aux 1^{er} et 2^e étages des trois allées de l'ensemble. Certes les typologies ne seront pas celles d'origine, mais des appartements de 3 et 4 pièces seront créés. Une pléthore de lois doivent être respectées, notamment les sévères réglementations relatives au bruit dans les pièces habitables, et des compromis acceptés, mais début 2020 l'autorisation est délivrée.

« Il s'agit d'un défi complexe de réaliser des doubles-fenêtres avec ouvertures alternées pour atteindre de hautes performances phoniques, thermiques et se conformer aux hauteurs de sécurité des contrecœurs, tout en conservant la répartition originale des fenêtres, sans impostes supérieures et stores extérieurs » nous explique Philippe Rossé, du bureau mandaté. Cette opération pourrait paraître simple puisque l'immeuble avait été conçu pour accueillir des logements à son origine, mais les nombreuses et lourdes interventions ont rendu le travail plus délicat et ne seront pas sans incidence sur les coûts de la rénovation.

Nous avons donc ici un très bel exemple et une rare opportunité de remise en valeur d'un remarquable ensemble. Un soin particulier a été apporté à la restauration des façades pour l'embellissement du quartier, de la ville et pour le bien-être des futurs locataires !

Rue de l'Arquebuse 10

L'immeuble, dont les plans d'origine de 1898 sont également dus à Léon Bovy, marque le croisement des rues de l'Arquebuse et de la Synagogue. La cage d'escalier distribue deux appartements par étage, orientés principalement sur les deux rues pour les pièces de jour, alors que les pièces de services donnent sur une courette très exiguë côté square. Les

possibilités de réaménagement sont donc limitées.

L'immeuble abrite actuellement un rez-de-chaussée commercial avec un luthier et un café, quatre étages de bureaux et des combles habitables. Les bureaux se sont installés dans cet immeuble au fil du temps, sans modifier considérablement les distributions ni la substance intérieure de l'immeuble, contrairement à l'ensemble précité. En effet, les pièces de jour sont « naturellement » devenues des bureaux ou des salles de conférence, les salles d'eau se sont, elles, transformées en cafeterias. La reconversion est donc plus cosmétique que structurelle.

Un projet de réaménagement d'un des étages propose de reprendre les typologies existantes sans modifier la structure ni les cloisons d'origine. La cage d'escalier desservira toujours deux logements, un appartement d'angle de 5 pièces et un 4 pièces traversant avec l'ajout d'un ascenseur dans le vide de la cage d'escalier. Seules les cuisines seront déplacées et l'espace libéré deviendra salles d'eau, réduits ou dressings. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette opération en espérant que les autres étages pourront également redevenir des logements, comme l'avait prévu Léon Bovy.

*

Cette recherche a révélé plus de cinquante locaux en phase de redevenir appartements et cela est réjouissant. Contrairement à ce que l'on a pu lire dans la presse, il existe bel et bien des opérations qui sont en cours, malgré toutes les contraintes actuelles et normes drastiques, et qui redonnent leurs lettres de noblesse à notre patrimoine. Il ne s'agit pas d'une illusion !

Lionel Spicher



Toitures et couvertures

La collection *Patrimoine et architecture* s'est enrichie d'un nouveau numéro.

Mais ce que les maisons se tuent à faire, la rue finit tôt ou tard par le crier sur les toits

Yasmina Khadra

Réalisé dans le prolongement de l'exposition « Tous sous le même toit », développée et présentée par l'Association des Berges de Vessy en 2019, le nouveau cahier (n° 24, décembre 2019) résulte d'une collaboration étroite entre l'Office du patrimoine et des sites (Département du territoire) et la Fondation Braillard architectes. Un cahier qui n'aurait pas vu le jour sans le concours, il faut le préciser, de nombreux spécialistes extérieurs : artisans et entrepreneurs, archéologues, architectes, historiens des monuments et de l'art, présidents d'association ou encore conservateur de musée. Le résultat est un cahier fort, au plein sens du terme.

Il faut dire que 15 contributions thématiques sous forme d'articles ou d'interviews sur près de 150 pages ne sont pas de trop pour retracer une histoire plus que bi-millénaire. Une histoire qui, à bien y penser, se confond avec celle de l'humanité. Se couvrir, mettre à l'abri soi-même, ses proches, ses biens des intempéries comme des bêtes sauvages, ne sont-ce pas là des actes fondateurs de notre condition humaine ?

Mais il y a plus, ou autre chose encore. Le regroupement des contributions en trois grandes sections thématiques, à savoir *histoire / pratiques et métiers de la restauration / vision contemporaine*, est en soi déjà révélateur : les toitures et les couvertures ne sont pas seulement une question d'histoire, de technique et de savoir-faire en matière de conservation. Elles sont également un lieu

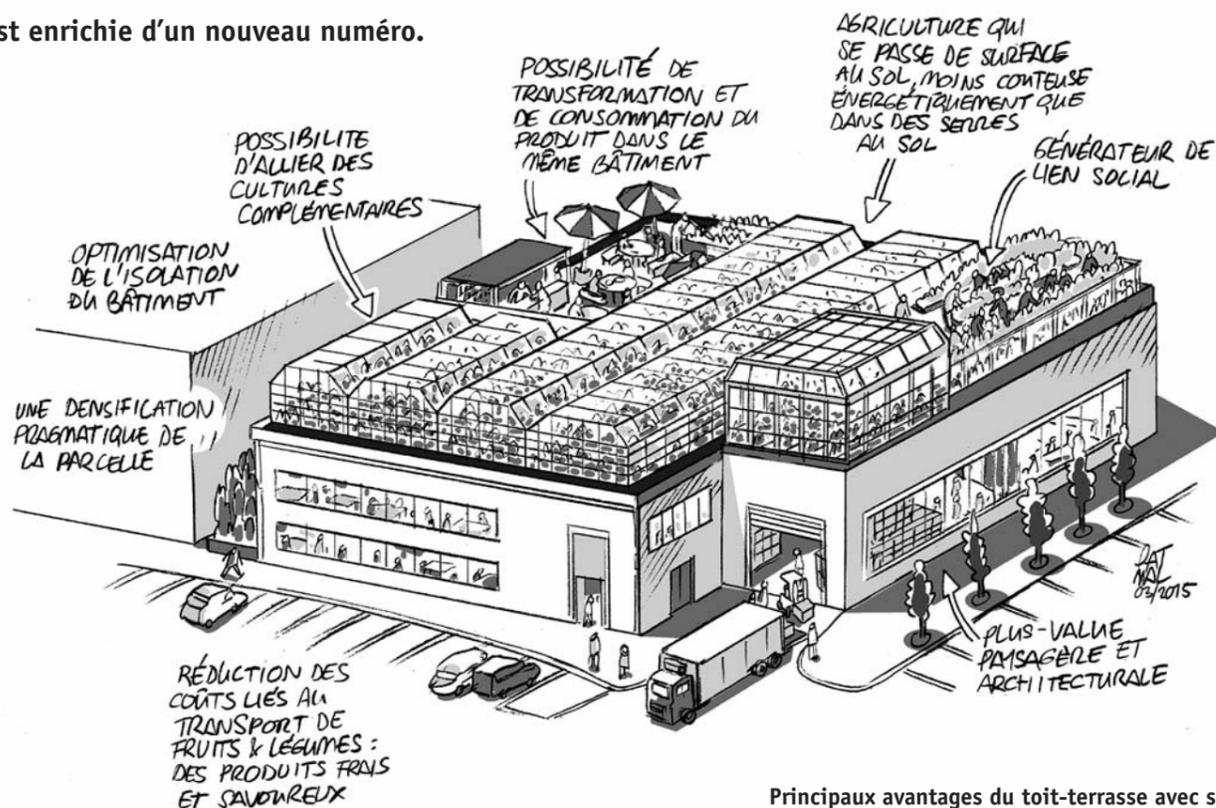
d'innovation ou de vision pour reprendre l'intitulé de la 3^e section. Couvrir, abriter, protéger pensions-nous en parlant de toiture. Accueillir, collecter, investir, voici quelques-uns des termes que nous sommes désormais appelés à y associer. De lieu négligé, laissé le plus souvent en friche ou colonisé par des installations de ventilation ou de climatisation, l'on est passé à la toiture en tant qu'espace stratégique. Et de fait, réussir la transition éco-

logique, réaliser l'urbanisme durable c'est aussi repenser le toit, son aménagement et son utilisation : collecter les eaux pluviales, capter l'énergie solaire, cultiver des biens agricoles pour assurer les fonctions productives, créer des espaces de détente et de rencontre pour favoriser les usages sociaux, ou encore végétaliser et construire des hôtels à insectes pour garantir la biodiversité. Et si au final ce cahier technique devait avoir deux mérites particu-

liers, c'est d'abord de rendre compte de cette petite révolution copernicienne qui s'opère en toiture, loin du regard, et c'est ensuite, plus largement, de proposer une conception dynamique du patrimoine qui lie conservation et vision prospective.

Paul Marti

Ouvrage à commander à l'Office du patrimoine et des sites : ops@etat.ge.ch



Principaux avantages du toit-terrasse avec serres.

Le verre à moitié... plein ou vide ?

Le contenu de ce numéro d'Alerte, largement consacré à l'élément liquide, justifie cette accroche. Et le coronavirus incite à des réflexions en demi-teinte.

Qu'évoquent les belles prises de vue qui font pendant à cet éditorial ? La sérénité d'une ville échappant à son agitation habituelle ? La possibilité d'admirer sans entrave notre patrimoine bâti ? Ou la ville fantôme de Pripyat victime de la catastrophe de Tchernobyl ?

Poursuivons notre lecture. La magnifique exposition « Immersions » et son fastueux programme d'animations, objets de tant d'engagements, de créativité et de soins. Quand pourront-ils être présentés au public en ces périodes de confinement ? Restauration après restauration, que reste-t-il de la Neptune d'origine ? Si ce n'est un morceau de poutre, assurément la volonté de préserver une silhouette familière qui mérite tous nos soins. Quant au paysage du lac aux Eaux-Vives, la volonté d'en restituer la vue aux promeneurs implique de déplacer les bateaux qui encombrant les quais et de trouver des solutions aux insalubres

cabanes de pêcheurs. L'exercice a été confié à des architectes respectueux du patrimoine, soucieux qui n'anime pas toujours les promoteurs... Manifestement, le résultat n'enthousiasme pas chacune et chacun. Mais la vue dont seront partiellement privés les conducteurs de limousine permet aux promeneurs et aux baigneurs de nouveaux points de vue sur la ville, la cathédrale et le jet d'eau, jusqu'ici réservés aux navigateurs et aux sociétaires de la Nautique.

Activités de notre cité, préservation de la Neptune, nouveaux paysages lacustres. La dimension sociale ne peut pas être dissociée de notre perception du patrimoine naturel ou bâti. Et le verre est assurément rempli généreusement si un vrai mouvement s'amorce pour réhabiliter les logements malheureusement transformés en bureaux. Ici tout est réconcilié pour restituer la ville à ses habitants. Merci à Lionel Spicher pour les perspectives optimistes qu'il nous ouvre dans son article !

Robert Cramer

Président de Patrimoine suisse Genève

Merci de soutenir nos activités

par un don ou en devenant membre souscripteur par une cotisation annuelle de soutien. Patrimoine suisse Genève est une organisation à but idéal, sans but lucratif et reconnue d'intérêt public. Fondée en 1907, elle s'engage dans le domaine de la culture architecturale, pour préserver le patrimoine bâti de différentes époques et encourager une architecture moderne de qualité dans le cadre de nouveaux projets.

Compte postal 12-5790-2 Patrimoine suisse Genève

Avril 2020. Genève, ville désertée



Le paysage du lac aux Eaux-Vives : un saccage irréversible

Alerte, sortons de notre torpeur ! Allez voir le nouveau paysage du lac que notre inaction a laissé surgir aux Eaux-Vives. Et ce n'est pas fini ! D'autres projets se préparent au bord de l'eau : sur la jetée de la Société Nautique de Genève, à Genève-Plage et Dieu sait où ailleurs...

Le paysage tant aimé de Genève et de son lac offert à l'entrée de la ville sur la rive gauche, n'est plus. Il était d'une beauté somptueuse, d'une élégance rare, le jour comme la nuit, quand le jet d'eau imposait son panache, la Vieille Ville sa silhouette gothique, les fronts de quais leur épannelage régulier, et que le ciel, puis les lumières coloraient le plan d'eau.

À l'abri de la nouvelle jetée de près de 1 km de la Société Nautique, le nouveau Port Noir se compose d'une immense structure industrielle métallique grise, haute comme une maison de trois niveaux, articulant une vaste surface de passerelles, de plateformes et de locaux couverts, et obturant complètement le spectacle de la ville et de l'eau. Quant à la plage qui recouvre 4,5 hectares du lac, elle a reçu une trentaine d'arbres pour ombrager les usagers et, en guise de vestiaires et toilettes-douches, trois énormes pets de loup gris (pommes de terre XXL ? œufs ou déjections de quelque monstre extraterrestre ?). Le quai, son muret de bordure, leur linéarité classique et l'échancrure de la vue devant la villa La Grange ont été sauvés grâce aux demandes des associations de sauvegarde et aux injonctions de la CMNS. Ils constituent désormais les reliquats d'un aménagement paysager pluriséculaire, documenté depuis 6000 ans : des villages sur pilotis de l'âge du Bronze (dès 4500 av. J.-C.) et du Néolithique (jusqu'à 800 av. J.-C.), détruits par la nouvelle plage, en passant par la villa romaine de Frontenex, ancêtre du domaine de La Grange, jusqu'aux quais modernes imaginés entre 1830 et 1930 par les meilleurs ingénieurs de Genève.

Le programme : une plage de 400 m de longueur bordée d'un parc de 2,5 hectares ; un « jardin d'eau » entre la plage et le quai, soit une mare avec roselière ; un port public avec plus de 200 places à l'eau et plus de 200 sur les plateformes, une « Maison de la Pêche » et un « restaurant avec vue sur le jet d'eau » ; enfin, pour la Société Nautique, 400 places d'amarrage de plus, une série de bâtiments sur la digue et, sécurité oblige, un nouveau phare. Pour contenir les remblais de la plage, 2,5 km de rideaux de palplanches métalliques ont remplacé les 2241 pilotis de bois prélevés par les archéologues pour documenter l'évolution des constructions palafittes préhistoriques.

Ces aménagements ont été imaginés et proposés en 2009 par le Département du territoire, appuyé par celui des constructions, et votés à l'unanimité par le Grand Conseil¹. Ils ont été réalisés sans concours préalable, avec l'aide d'ingénieurs, par les architectes de l'Atelier Descombes et Rampini SA, jusque-là plutôt connus pour leur minimalisme. Qui donc les a laissés se lâcher à ce point ? Est-ce l'esprit « vert » qui a inspiré leur rupture avec le classicisme de l'héritage ?

La destruction de l'image patrimoniale est complète : le lien harmonieux entre les parcs publics et le lac ; le lac offert à tous, celui des débuts du tourisme, de l'âge d'or de la gravure suisse quand les visiteurs emportaient de Genève l'image colorée d'un « paysage-monde » ; le lac transparent et lumineux habillant la cité en lui conférant son caractère et cette beauté particulière que célébrait déjà en 1444 Konrad Witz dans son célèbre paysage de *La Pêche miraculeuse* ; la vision unitaire à géométrie linéaire des ingénieurs cantonaux Dufour et Blotnitzki qui ont, à une époque où les activités salissantes « utiles » étaient bannies des rives et où la ville perdait son enceinte fortifiée, jeté les bases d'une opération d'aménagement et d'embellissement de longue haleine – avec quais, promenades, jetées et



Le Port Noir vu du quai.



Les édifices sanitaires de la plage.

ports – qui s'est poursuivie en 1933 jusqu'au Port Noir.

Depuis lors, cette tradition où le lac s'offre à la vue sans obstacle a été respectée, qu'il s'agisse de la création de Genève-Plage en 1932, du club-house de la Société Nautique en 1933 et de la construction rationnelle, plane et très linéaire, des Bains des Pâquis en 1932-1933².

Il y a eu une première entorse à la règle en 2001-2002 : l'étage supplémentaire – certes élégant – du club-house de la Société Nautique, concédé avec réticence par la CMNS suite à la victoire d'Alinghi à la Cup of America. Puis une seconde entorse en 2015 : le haut bâtiment tape à l'œil – à la façade blanche aux ajours très « tendance » – du Bain-Bleu Hammam & Spa de Genève-Plage. Désormais le plan d'eau est habité en hauteur par le nouveau Port Noir métallique et par les boules grises des sanitaires de la plage publique à propos desquels, à notre connaissance, la CMNS n'a pas été consultée, comme l'exige pourtant la Loi sur la protection générale des rives du lac.

L'intérêt public prépondérant du projet a été largement invoqué pour passer outre aux obstacles légaux, pourtant sévères, qui s'opposaient à sa réalisation : la Loi fédérale sur la protection des eaux (art. 39) qui interdit par principe de remblayer les lacs ; la Loi sur la protection générale des rives du lac, dont le périmètre a dû être modifié par le Grand

Conseil en 2016 ; la Loi sur la protection des monuments et sites protégeant la station lacustre de Plonjon, classée depuis 1932, mais qui a dû être déclassée³ ; l'initiative « Sauvons nos parcs au bord de l'eau », votée en 2013 à l'initiative d'Action patrimoine vivant, mais contournée, puisqu'elle ne concernait que le domaine public de la Ville de Genève, autrement dit, ici, le quai, et pas le plan d'eau lui-même ni les enrochements existants qui sont propriétés de l'État.

Le premier projet prévoyait un remblai du lac de 8,5 hectares – y compris la semelle de béton sous l'eau devant la grève artificielle. Il a été recalé par le Tribunal administratif et son autorisation annulée suite au recours du WWF aux motifs que le projet violait la Loi fédérale de la protection des eaux et que la dérogation nécessaire en termes d'aménagement du territoire aurait dû passer par des mesures de planification plus précises. En créant une « lagune », réduisant ainsi de moitié le comblement du lac, l'État a ensuite amené le WWF à renoncer à son opposition.

L'ambition de l'État de débarrasser la rade de son port, à l'abri des jetées des Eaux-Vives et des Pâquis, de « restituer à la population genevoise cette rade magnifique qui a été construite par le général Dufour et cette vue que l'on peut avoir depuis le Jardin Anglais et ses abords et qui est aujourd'hui entravée par tous ces bateaux », autrement dit le souhait du Conseil d'État de rendre aux promeneurs

la vue directe sur l'eau, a malheureusement conduit à la destruction du grand paysage en amont et plus au large.

Si l'État vidait la rade de ses bateaux, qu'allait-elle devenir ? Pour satisfaire aux exigences de planification du Tribunal administratif, la Ville de Genève – par la décision du conseiller administratif en charge du Département de l'environnement urbain et de la sécurité – a organisé en 2016 dans la précipitation un concours d'idées pour l'aménagement de la rade. Elle en a tiré en 2019 une « Image directrice de la Rade », cette fois largement discutée avec tous les usagers. Ironie de l'histoire, le rapport rendu à cette occasion, cosigné par la Ville et l'État, commence son chapitre « Contenu » par ces mots : « la Rade est un port et compte de nombreuses infrastructures dédiées à la navigation. Sur sa partie aval, là où il est indispensable d'avoir des embarcations adaptées aux courants, elle concentre les activités portuaires commerciales et professionnelles ». Et au chapitre « Objectifs », il note : « Assurer la navigation professionnelle et commerciale sur tout le(s) plan(s) d'eau ». Contrairement à ce que préconisait le concours d'idées ! Au surplus, le périmètre de l'image directrice n'est pas remonté en amont jusqu'aux parcs des deux rives et aux nouvelles installations balnéaires et plaisancières (réalisées ou encore en projet), ce que la Commission d'urbanisme n'a pas manqué de critiquer. Que nous réserve alors l'avenir ?

Trois indices : La Société Nautique construit à tout-va. Elle vient de déposer une demande d'autorisation pour un haut bâtiment destiné à accueillir une salle de 500 places (!!!) sur sa jetée. De son côté, l'État envisage de céder Genève-Plage à la commune de Cologny qui pourrait y édifier une piscine couverte. Des plages sont en outre appelées à voir le jour sur la rive droite pour remplacer celle du Vengeron, disparue au profit d'un port pour entreprises navales, chantier naval, etc. et d'une station de pompage des SIG. Si le « réflexe paysage », désormais demandé aux architectes et promoteurs, n'a pas joué il y a dix ans, est-il aujourd'hui entré dans les têtes ? En tout état de cause, Patrimoine suisse Genève doit s'en assurer !

Aux dires des amateurs enthousiastes qui ont éterné la plage en devenant en 2019, avant son ouverture complète annoncée pour l'été 2020, une fois sur la plage et dans l'eau, la vue qui s'ouvre sur le lac est sublime ! Pour jouir de cette vue exceptionnelle et d'un usage public de la baignade, un dispositif aussi encombrant et dévastateur était-il vraiment nécessaire ?

**Erica Deuber Ziegler,
Cecilia Maurice de Silva, Michel Brun**

¹ Voir l'examen par le Grand Conseil, le 17 septembre et le 4 décembre 2009, du Projet de loi du Conseil d'État ouvrant un crédit d'investissement de 48 756 117 CHF pour les travaux de création et d'un parc et d'une plage aux Eaux-Vives ainsi qu'un crédit d'investissement de 12 866 000 CHF en vue de l'agrandissement du port au lieu-dit Port Noir, et octroyant à la Société Nautique de Genève une concession d'occupation des eaux publiques d'une durée de 65 ans. À noter qu'il a fallu rajouter en 2018 quelque 6 millions pour les sanitaires et les arbres qui n'étaient pas prévus !

² Voir Françoise Nydegger, Jean-Pierre Balmer, Armand Brulhart, *Genève-les-Bains. Histoire des Bains à Genève, de l'Antiquité aux Bains des Pâquis*, Genève, Association d'usagers des Bains des Pâquis, 1996.

³ Le site a été retiré au dernier moment de la liste des palafittes préhistoriques connus dans six pays autour de l'arc alpin, inscrits en 2011 au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

⁴ Propos du conseiller d'État Robert Cramer lors du débat du Grand Conseil mentionné en note 2.



Immersion, une exposition sur l'eau

L'association des Berges de Vessy et ses membres (Fondation Braillard architectes, H₂O Énergies, Patrimoine suisse Genève, Pro Natura Genève, SIG et Terragir Énergie solidaire) animent l'ancienne usine de pompage d'eau de Vessy, aujourd'hui réhabilitée, à travers des activités variées autour de sujets d'actualité tels que la transition écologique, la biodiversité, l'énergie et le patrimoine.

Chaque année, une exposition majeure fait vivre le site et propose aux visiteurs de s'immerger dans une thématique spécifique. Cette année devait être celle de l'eau, sous le commissariat de Pro Natura, mais l'actualité en aura voulu autrement et l'exposition *Immersion*, qui devait ouvrir ses portes ce printemps, est reportée (dates et informations sur www.lesbergesdevessy.ch).

Fruit de nombreuses collaborations, cette exposition donne la parole aux artistes et aux acteurs de la région qui s'engagent chaque jour pour préserver cette ressource inestimable et propose une plongée intime dans ce prodigieux univers aquatique.

L'eau, élément multiple par excellence

Multiplés formes, multiples facettes, multiples enjeux, source d'inspiration et à la base de toute vie, motif de conflits ou de solutions pour un Demain différent? Insaisissable, l'eau s'écoule sauvagement au fil des thématiques de notre temps, sculpte nos paysages, dessine nos frontières, dicte nos politiques. Alors qu'en Suisse le mythe du château d'eau prend l'eau, celle qui semble inépuisable vient pourtant à nous manquer.

Le contexte actuel, entre pénurie des ressources et changements climatiques, nous questionne sur nos pratiques. De l'eau potable au robinet sonne comme une évidence alors que la surpêche, la dégradation de la qualité des eaux et la disparition des milieux naturels menacent les équilibres biologiques.

La problématique est vertigineuse et les solutions paraissent hors de portée. Et pourtant, n'oublions pas que l'océan est fait de gouttes d'eau. Alors que chaque geste compte, que les initiatives individuelles et collectives se multiplient et redoublent d'inventivité, que l'eau retrouve progressivement sa place dans nos villes, que les consciences se relient à cet essentiel vital, prenons nos responsabilités.

Saurons-nous réconcilier l'Homme et la nature et collaborer en toute intelligence? Saurons-nous tirer sagesse de la puissance sauvage de l'eau et préserver cette ressource qui devient chaque jour un trésor plus précieux?

Genava, une ville d'eau

Le Léman, le Rhône et l'Arve font depuis toujours partie de notre paysage, mais la relation du Genevois avec l'eau qui l'entoure a passablement évolué au cours du temps.

Dès les premiers établissements construits aux abords du Léman (4000 av. J.-C., villages palafittiques) l'eau a été à la fois une ressource et un danger. Au cours du temps, elle a été captée, usée, elle a été cachée, les marécages ont fini asséchés, les rivières endiguées. *Genava* («embouchure» en celte) a tenté de dompter cet élément craint, vecteur de crues et de maladies. Il a fallu attendre le XIX^e siècle pour que la ville se retourne progressivement et apprivoise l'eau environnante. Aujourd'hui, nos rives sont victimes de leur succès, des grillades sur les plages de l'Allondon aux bords du Rhône branchés, l'eau est devenue source de loisirs et de bien-être. Les renaturations de cours d'eau genevois sont citées en exemples et l'architecture en appelle à cet élément pour lutter contre les îlots de chaleur urbains.

Toute espèce a besoin d'eau, l'Homme ne fait pas exception, mais il entretient décidément avec elle une relation... tumultueuse!

Chloé Pretet et Delia Fontaine

Les Berges de Vessy
Route de Vessy 49, 1234 Vessy
Entrée libre. Programme d'animations en marge de l'exposition pour le grand public, les familles et les écoles.
Dates à venir et informations sur www.lesbergesdevessy.ch



La Neptune a besoin de vous !

On ne présente plus aux Genevois et aux touristes de passage la célèbre embarcation amarrée dans port des Eaux-Vives.

Offerte à la location aux particuliers, on a parfois l'occasion, à la belle saison, de la voir s'avancer dans la Rade et au-delà, particulièrement majestueuse lorsqu'elle déploie ses voiles croisées. Elle appartient à la famille des grandes barques à fond plat et à voiles latines du Léman. Son type et sa fonction d'origine dérivent de ceux des «corsières» ou «coursières», déjà mentionnées dès le XIII^e siècle, qui servaient principalement au transport d'hommes ou de marchandises diverses. Au fil du temps, elles se sont spécialisées dans le transport de matériaux lourds destinés à la construction, blocs de pierres de Meillerie, cailloux ou graviers.

Concurrencées par le train, puis le camionnage, les grandes barques étaient toutefois encore une soixantaine à sillonner le lac au début du XX^e siècle. La Neptune a été construite à Locum, sur la commune de Meillerie en Haute-Savoie, en 1904. Dotée d'un moteur dès 1931, elle est restée en activité jusqu'en 1968. Longue de 27,3 m et large de 8,5 m, c'est la plus grande et la plus ancienne de celles qui naviguent encore. Rachetée par l'État de Genève en 1971, elle est gérée par une fondation depuis 1976 et a été classée monument historique (MS-c235) en 1993. Elle a déjà été l'objet de diverses campagnes de restauration, mais c'est désormais son pont qui nécessite une réfection complète qui devrait démarrer l'automne prochain. Le pont sera refait en bois de doussie labellisé FSC®, provenant d'Afrique (les essences locales ne sont plus adaptées à la durée de vie de trente ans pour un pont), pour un montant devisé à 1 000 000 francs. Un appel à dons est lancé, même modeste, une participation est bienvenue pour aider à financer ce chantier patrimonial!

Fondation Neptune, 1205 Genève
IBAN: CH36 0900 0000 1200 6183 0
ou Compte PostFinance 12-6183-0
Par avance un grand merci.

Isabelle Brunier



Nymphéas.

Souscription «XIX^e»



XIX^e. Un siècle d'architecture à Genève (1814-1914)
Une publication de Patrimoine suisse Genève sous la direction de Babina Chaillot Calame et Pauline Nerfin, à paraître en 2020. 330 notices, 450 pages richement illustrées.

Prix de vente public dès parution: 54.-

Je commande _____ ex.
au prix de souscription de 44.-
au lieu de 54.-

Le prix de souscription est valable pour une commande jusqu'au 30 juin 2020

Nom	Prénom

Adresse	

N° postal, lieu	

Profession	Courriel

Date	Signature

J'adhère à Patrimoine suisse Genève

- membre affilié à Patrimoine suisse, recevant le journal *Alerte* et la revue *Patrimoine*: minimum 70.- / couple 80.- / collectif 105.- / étudiant 40.-
- membre de soutien 150.-

Je m'abonne à *alerte*

- 4 numéros (un an) pour 20.-

Talon à retourner à Patrimoine suisse Genève, Case postale 3660, 1211 Genève 3

Visites

Les visites programmées pour ce printemps: «Excursion dans le Haut-Jura» le 16 mai et «Vue du Salève, les paysages franco-genevois» le 30 mai, sont reportées. Nous vous informerons des nouvelles dates dès qu'elles pourront être fixées.

alerte

Paraît 4 x l'an
Editeur Patrimoine suisse Genève, section genevoise de Patrimoine suisse
Président Robert Cramer

Ont collaboré à ce numéro
Michel Brun, Isabelle Brunier, Erica Deuber Ziegler, Delia Fontaine, Paul Marti, Cecilia Maurice de Silva, Chloé Pretet, Lionel Spicher

Secrétariat Claire Delaloye Morgado
Case postale 3660, CH-1211 Genève 3
tél. 022 786 70 50. info@patrimoinegeneve.ch
Graphisme Pierre Lipschutz, promenade.ch
Imprimé sur papier 100% recyclé
Molésion Impressions, Meyrin
© 2020, Patrimoine suisse Genève

www.patrimoinegeneve.ch
www.patrimoinesuiss.ch

Prochaine parution: automne 2020
Délai rédactionnel: 25.7.2020